

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent troisième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 janvier 2014, à 10 h 5

Président : M. Eviatar Manor (Israël)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1303^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de commencer nos travaux, je tiens à souhaiter une cordiale bienvenue aux nouveaux collègues qui sont entrés en fonction en qualité de représentants de leur gouvernement à la Conférence : M. Pedro Motta Pinto Coelho, Ambassadeur du Brésil, M. Vaanchig Purevdorj, Ambassadeur de Mongolie et M. Yuri Klymenko, Ambassadeur d'Ukraine.

Au nom de la Conférence et au nom de mon propre gouvernement, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Je passe maintenant aux nouvelles demandes d'États non membres de la Conférence désireux de participer aux travaux de la session de 2014. Depuis la séance plénière de mardi dernier, trois États – Brunéi Darussalam, le Danemark et Malte – ont présenté leur demande, laquelle figure dans le document CD/WP.577/Add.1 dont vous êtes saisi et qui contient l'ensemble des demandes reçues par le secrétariat jusqu'au 27 janvier 2014, soit hier à 16 heures. Toute demande émanant d'États non membres reçue après cette date sera présentée pour examen et décision à la prochaine séance plénière. Avez-vous des observations à formuler à propos de ces demandes ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Permettez-moi maintenant de faire le point sur les consultations que j'ai tenues depuis nos dernières séances. Nous avons tous entendu le message et l'appel que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous a adressés la semaine dernière en séance plénière et dont le propos essentiel était d'inviter la Conférence du désarmement à agir. Je tiens également à rappeler qu'il a considéré la constitution du Groupe de travail informel comme une initiative novatrice qui devrait permettre de réaliser de modestes avancées et qu'il a également demandé à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. Je considère ces deux messages du Secrétaire général comme le fil rouge d'un mandat dont j'ai l'intention de m'acquitter pleinement. C'est dans cette perspective que je me fixe actuellement pour principal objectif de présenter un programme de travail à la Conférence. Il m'importe de rappeler que je poursuis mes consultations bilatérales avec les missions, et que des consultations sont également prévues dans le courant de cette semaine. Il m'incombe toutefois de préciser également que le moment viendra où il me faudra faire le bilan de mes initiatives et décider si je suis en mesure de rassembler un consensus sur mon programme de travail. Si je constate que tel n'est pas le cas, je déciderai de reconduire les travaux du Groupe de travail informel.

Je tiens à rappeler à tous les États membres et à vous tous, mes chers collègues, que je suis attaché à deux principes fondamentaux : la crédibilité et la confiance. J'ai véritablement à cœur de maintenir la crédibilité de la présidence et, si je devais vous annoncer que je ne suis pas en mesure d'établir un consensus, il m'importe que vous sachiez que j'aurai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour y parvenir ; je tiens également à ce que vous ayez confiance en moi, que vous me créditiez de la volonté d'agir au mieux, convaincu que je sais que la seule façon de doter cet organe d'un programme de travail sera de proroger le mandat du Groupe de travail informel. La continuité est importante, et la décision prise par la Conférence en août dernier sous la présidence iraquienne constituera la ligne directrice du texte de la décision concernant la prorogation du mandat du Groupe de travail informel. Mais nous n'en sommes pas encore là : je poursuis mes consultations, mais une décision devra être prise et je puis vous assurer que je n'ai nullement l'intention de faire traîner les choses. J'ai bien saisi le message du Secrétaire général et je vais en tenir dûment compte.

Parallèlement aux efforts consacrés au programme de travail, nous poursuivons – en collaboration avec les cinq autres présidents de cette session – l'élaboration d'un calendrier d'activités structuré. Il s'agit là d'une activité conjointe et nos Représentants permanents travaillent de concert pour établir ce calendrier dont nous voulons espérer qu'il ouvrira la voie à la reprise des travaux de fond de la Conférence. Telle est la voie que j'entends suivre et la teneur du message que je souhaitais vous adresser ce matin.

Je me reporte à présent à la liste des orateurs du jour, et donne maintenant la parole au Représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Vaanchig Purevdorj.

M. Purevdorj (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Je suis véritablement honoré de prendre la parole devant la Conférence et de représenter la Mongolie au sein de cette prestigieuse instance. J'ai le privilège de prendre mes nouvelles fonctions en cette période marquée par un regain d'espoir dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Je suis impatient d'engager cette collaboration avec vous, avec les cinq autres Présidents de la session de 2014, ainsi qu'avec tous mes estimés collègues et les représentants qui participent aux travaux de cette précieuse instance, afin de contribuer à un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère.

Je tiens également à vous remercier des efforts que vous avez déployés sans relâche au cours des premières semaines de la session de 2014 pour permettre aux travaux de la Conférence de commencer dans de bonnes conditions. L'absence prolongée de progrès sur le front du désarmement, outre qu'elle a empêché toute avancée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, a contribué à saper la confiance de la communauté internationale dans le mécanisme multilatéral de désarmement.

Je vais exposer brièvement le point de vue de ma délégation sur la Conférence du désarmement, mais je me félicite d'ores et déjà de constater que les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence conservent un niveau de priorité élevé.

Le blocage actuel de la Conférence n'est pas acceptable, et nous nous félicitons par conséquent de la décision portant création d'un Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail. Nous gardons l'espoir que cette décision permettra d'avancer dans la bonne direction et donnera à la Conférence les moyens de reprendre des travaux de fond résolument tournés vers l'avenir. Elle témoigne également de l'existence d'un objectif commun, à savoir l'indispensable mise au point, dans les meilleurs délais, d'un programme de travail consensuel.

Nous sommes convaincus qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement jouira de l'autorité et de la légitimité nécessaires pour procéder au remaniement complet du mécanisme de désarmement des Nations Unies, et particulièrement de la Conférence du désarmement. La Mongolie est de ce fait favorable à une rapide convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous allons continuer d'œuvrer activement à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons à cet égard des documents adoptés l'an dernier par la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment de la résolution 68/32 annonçant la convocation, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Nous appuyons le maintien et le renforcement du régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, instrument multilatéral essentiel en la matière. Ma délégation souhaite l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, dans le cadre d'un programme de travail équilibré. Nous estimons que ce futur traité pourrait servir simultanément l'objectif du désarmement nucléaire et celui de la non-prolifération.

La Mongolie, État non doté d'armes nucléaires actif en ce domaine, est favorable au renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires qui existent aujourd'hui et à la création de nouvelles zones. La première étude exhaustive sur les zones exemptes d'armes nucléaires a été réalisée il y a trente-huit ans, en 1975. Nous estimons que quatre décennies et les transformations radicales survenues au cours de cette période, notamment la fin de la guerre froide, justifient amplement la réalisation d'une nouvelle étude de ce type, qui permettrait de mieux faire comprendre l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires

et pourrait contribuer à la promotion de la création de ces zones dans des régions névralgiques comme le Moyen-Orient et l'Asie du Nord-Est.

En 2012, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont signé une déclaration commune par laquelle elles ont apporté à la Mongolie des garanties supplémentaires concernant son statut d'État exempt d'armes nucléaires, s'engageant à respecter ce statut et à s'abstenir de participer à toute initiative susceptible de l'enfreindre. La Mongolie est disposée à poursuivre les travaux visant à renforcer le caractère officiel de ce statut. Dans sa résolution 67/52 intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie », l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies à aider la Mongolie à appliquer cette résolution. La Mongolie va par conséquent prendre contact avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique en vue d'organiser conjointement en Mongolie, en 2014, une conférence régionale sur la sécurité en Asie du Nord-Est, notamment sur les questions touchant à la sécurité nucléaire. Nous avons appris à assurer notre sécurité essentiellement à l'aide de moyens politiques et juridiques et sommes pleinement disposés à partager notre expérience. J'espère que le Centre régional coopérera avec la Mongolie.

Ainsi, la Mongolie contribuera concrètement à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Mon pays intervient également activement dans d'autres domaines importants en matière de désarmement, comme la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'élargissement de la composition de la Conférence et le renforcement des liens de celle-ci avec la société civile.

La Mongolie espère vivement que la Conférence du désarmement va insuffler un nouvel élan à ses travaux et sera de nouveau en mesure d'assumer son mandat et de s'acquitter de la tâche qui lui incombe au premier chef : négocier des traités multilatéraux de désarmement.

Le Président : (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Mongolie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadrice Dell Higgie.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président et chers collègues, anciens et nouveaux, j'ai le grand plaisir de me trouver parmi vous, à Genève, alors qu'une nouvelle année s'ouvre pour la Conférence du désarmement. Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence, ainsi que pour la détermination et la fermeté avec lesquelles vous avez assumé vos responsabilités. Vous pouvez compter sur le soutien sans faille de ma délégation. Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer à nouveau les collègues avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler au cours de ces dernières années dans divers contextes, ainsi qu'à la Conférence, et souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui participent avec nous à cette Conférence depuis l'an dernier. Je tiens également à féliciter notre Secrétaire général par intérim, M. Michael Møller, et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Comme mon voisin l'Ambassadeur Van der Kwast l'a fait observer la semaine dernière, chaque année nouvelle est porteuse d'un nouvel espoir. La Nouvelle-Zélande partage évidemment l'espoir que nous verrons enfin cette année la Conférence s'acquitter de ses responsabilités et répondre aux multiples appels à se mettre au travail qui lui ont été adressés.

Il est vrai que ces appels sont devenus de plus en plus insistants au fil des ans et qu'ils témoignent d'un sentiment profond et croissant de frustration face au fait que la Conférence, depuis maintenant dix-sept ans, se révèle incapable de remplir son mandat, voire même de dépasser le stade des discussions rituelles prévues par la procédure. Aucune avancée n'a été réalisée sur le moindre point de notre ordre du jour. Nous n'avons même pas été en mesure de parvenir à un accord – sauf en une éphémère et illusoire occasion – sur les moyens de concrétiser notre ordre du jour par un programme de travail.

Pour un observateur extérieur, une telle situation peut laisser entendre que la Conférence n'attache aucune importance réelle aux questions inscrites à son ordre du jour et qu'elle est indifférente tant à l'évolution de la situation qu'aux points de vue des personnes extérieures. Il y a du vrai dans une telle appréciation. Il se peut que ceux d'entre

nous qui participent aux travaux de la Conférence aient une vision plus nuancée des raisons qui expliquent cette absence de progrès, mais cela ne modifie en rien un bilan qui reste déplorable.

C'est dans ce contexte que ma délégation a accueilli avec une vive satisfaction le message que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a adressé à la Conférence la semaine dernière. Il a reconnu, à juste titre, que cet organe pouvait être un élément moteur pour la construction d'un monde plus sûr et d'un avenir meilleur, et il a également salué les sérieux efforts qui ont été déployés pour sortir de l'impasse.

Il doit être évident pour chacun d'entre nous que notre méthode de travail doit changer si nous voulons aller de l'avant. Il est indispensable de faire montre d'un plus grand pragmatisme, qui tienne dûment compte des priorités de chaque délégation. Une Conférence plus ouverte, élargie et bénéficiant de la pleine participation de la société civile contribuerait à la réalisation de nos objectifs et se garderait d'un déphasage trop important vis-à-vis des attentes de l'immense majorité de la communauté internationale qui signerait sa condamnation. De quelle utilité en effet peut être une institution qui échoue depuis si longtemps à assumer sa vocation première ?

Depuis de nombreuses années, la priorité au sein de cet organe est l'adoption d'un programme de travail « équilibré et global ». Le Groupe de travail informel s'est employé l'an dernier – initiative louable, mais qui n'a pas abouti – à favoriser la conclusion d'un accord sur ce point.

La Nouvelle-Zélande continue de préconiser l'établissement d'un accord sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation clairement défini sur les matières fissiles. Nous sommes disposés à faire preuve de souplesse quant à la teneur d'un tel mandat, mais si, comme cela semble fort probable, l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps devait se prolonger, nous devrions plutôt nous appuyer sur les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les matières fissiles pour faire avancer nos travaux.

Nous jugerions également souhaitable que la Conférence se penche sur des questions telles que le cadre à mettre en place pour parvenir au désarmement nucléaire et qu'elle s'attache avec une détermination accrue à définir la voie à suivre pour atteindre cet objectif auquel nous sommes tous attachés. Le document publié l'an dernier par la Coalition pour un nouvel ordre du jour et présenté à la Conférence par l'Égypte, qui assurait alors la fonction de coordination, doit faire partie des précieux outils dont nous disposons pour entamer ces discussions.

Il est bien difficile de ne pas mettre en regard l'absence déplorable de progrès de la Conférence et les importantes réalisations enregistrées l'an dernier en dehors de cette instance, la plus marquante ayant incontestablement été à cet égard la conclusion du Traité sur le commerce des armes. Les normes instituées par ce traité pour les transferts des armes classiques, qui jusque-là n'étaient pas réglementés, vont entraîner une amélioration globale de la sécurité humaine.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, on citera au nombre des principaux succès obtenus l'an dernier la réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ; la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire ; et une prise de conscience de plus en plus vive des conséquences des armes nucléaires sur le plan humanitaire. Dans le domaine du désarmement nucléaire, il s'agit là d'avancées réelles sur lesquelles nous pourrions nous appuyer, comme l'a déclaré le Secrétaire général la semaine dernière.

La Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir contribué à la récente réorientation du débat sur le désarmement nucléaire. Dans la mesure où elle vise à replacer la sécurité humaine au cœur des débats, cette réorientation aurait dû être entreprise depuis longtemps. La conférence prévue au Mexique le mois prochain constitue l'une des composantes importantes de ce processus, et nous attendons avec intérêt d'y participer.

Malgré l'espoir qui nous anime tous en cette nouvelle année, je crains que l'année du cheval ne soit pas celle qui verra la fin de l'impasse de la Conférence. Mais rien n'est encore écrit et, compte tenu de l'importance pour la sécurité mondiale des progrès réalisés sur les questions inscrites à notre ordre du jour, nous apporterons notre soutien à toutes les initiatives qui permettront d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Brésil, M. Pedro Motta Pinto Coelho.

M. Motta Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant la Conférence du désarmement, je tiens tout d'abord à vous féliciter d'être le premier président de la session de 2014. Je suis convaincu que sous votre direction éclairée, tout sera mis en œuvre pour remettre la Conférence sur les rails.

C'est un privilège et un honneur de représenter mon pays au sein de cet organe très respecté. Le Brésil continue d'attacher un très grand prix à la Conférence du désarmement, unique instance de négociation sur le désarmement. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que depuis dix-huit ans, la Conférence ne soit pas parvenue à un accord sur un programme de travail qui lui aurait permis de traiter sur le fond les questions inscrites à son ordre du jour. Il importe à cet égard que nous sortions de l'impasse qui a empêché l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail équilibré et complet.

Je commencerai par expliquer brièvement comment nous percevons l'impasse actuelle de la Conférence. Nous estimons que les problèmes auxquels celle-ci est confrontée ne découlent pas de son règlement intérieur ni de la règle du consensus, mais qu'ils sont essentiellement d'ordre politique et qu'ils ne sauraient être dissociés des enjeux actuels de l'Agenda pour la paix et la sécurité internationales.

Pour sortir de cette impasse qui se prolonge, nous devons nous attaquer aux causes profondes de l'inertie des négociations multilatérales sur le désarmement. La principale difficulté réside en définitive dans l'absence persistante de la volonté politique requise pour promouvoir un engagement significatif dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Brésil est radicalement opposé à l'idée d'imposer un ultimatum à la Conférence. Reprocher à cette dernière ou au mécanisme de désarmement des Nations Unies l'absence de résultats concrets dans le domaine du désarmement nucléaire n'aidera en rien à apporter une solution aux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. Une solution facile consisterait à préconiser la mise en place d'une instance susceptible de remplacer la Conférence, mais une telle solution, en freinant le désarmement multilatéral, pourrait avoir des conséquences inattendues sur nos aspirations à long terme. Le Brésil estime que toute tentative de réforme devrait considérer le mécanisme de désarmement des Nations Unies comme un tout, éventuellement dans le contexte d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Brésil est depuis longtemps fermement attaché au désarmement nucléaire. Nous demeurons profondément préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation éventuelle d'armes nucléaires. Malgré le consensus qui gagne du terrain au niveau international sur le caractère illégitime de l'emploi de telles armes, on estime qu'il existe encore 20 000 dispositifs nucléaires. L'existence d'arsenaux nucléaires est à elle seule un facteur déstabilisant pour la paix et la sécurité internationales.

Il arrive parfois que de grands événements surviennent sans qu'on s'y attende. On se souvient de la chute du mur de Berlin, théâtre d'une véritable révolution pour la population. J'étais à Washington en 1979, à l'Ambassade, quand la révolution iranienne a eu lieu : aucun journaliste n'a fait état de cette révolution – je vous invite à le vérifier en jetant un coup d'œil aux journaux et aux périodiques publiés à cette époque à Washington et aux États-Unis. Il arrive parfois que de grands événements surviennent sans qu'on s'y attende. Je pense que pour remédier à l'inquiétude suscitée par l'inertie de la Conférence, il importe que nous renouvelions notre confiance dans la conviction affirmée dans un récent message par le Secrétaire général, qui plaçait ses espoirs dans « l'année du cheval bleu ».

Tant que les arsenaux nucléaires existeront, le monde ne sera jamais libéré du risque d'une explosion nucléaire dévastatrice, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle. Et tant qu'un petit groupe de pays se jugera en droit de posséder des armes nucléaires, il y aura toujours un risque que d'autres États ou des acteurs non étatiques tentent d'acquérir ou de mettre au point de telles armes. Qui plus est, le maintien et le développement continu des arsenaux nucléaires compromettent les initiatives de désarmement et de non-prolifération et risquent également de favoriser une course aux armements.

Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique contractée par les États dotés d'armes nucléaires ; il est aussi la mesure la plus efficace contre la prolifération nucléaire. À la veille d'un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent des mesures concrètes et significatives. Comme nous le savons tous, la prévention de la prolifération horizontale des armes nucléaires a été un succès relatif du régime institué par le TNP. On ne peut toutefois pas en dire autant à propos du désarmement nucléaire, domaine marqué par les manquements persistants des États dotés d'armes nucléaires. Il est grand temps que ces États mettent en œuvre les mesures de désarmement nucléaire qu'ils sont convenus de mettre en œuvre au titre du Traité et des plans d'action adoptés lors des Conférences d'examen de 2000 et 2010.

Le Brésil considère que l'objectif prioritaire est la création au sein de la Conférence du désarmement d'un comité spécial qui serait chargé d'engager des négociations sur un programme d'élimination complète des armes nucléaires, comportant notamment l'élaboration d'une convention sur les armes nucléaires étayée par un solide système de vérification. Nous sommes toutefois disposés à étudier des propositions concernant l'ouverture de négociations sur l'une ou l'autre des questions centrales inscrites à l'ordre du jour.

Nous estimons que la Conférence devrait bénéficier des conditions politiques nécessaires pour négocier un instrument qui offrirait aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de ces armes par les États qui en sont dotés. Ces assurances devraient être sans équivoque, inconditionnelles et juridiquement contraignantes. Les déclarations politiques non contraignantes sont insuffisantes.

Nous constatons avec préoccupation la multiplication des signes attestant de l'existence d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes de ce fait favorables à la création d'un groupe de travail chargé de négocier un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace, l'utilisation de satellites en tant qu'armes et tout type d'attaque contre des objets spatiaux en orbite. Le Brésil a récemment participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 65/68 de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons que le Groupe d'experts gouvernementaux ait reconnu que les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pourraient constituer le fondement de futures mesures juridiquement contraignantes.

Le Brésil préconise également l'ouverture dans le cadre de la Conférence de négociations sur un traité sur les matières fissiles. Il note avec satisfaction qu'à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, un groupe d'experts gouvernementaux va prochainement formuler des recommandations sur les éléments susceptibles d'étayer la mise au point d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous sommes prêts à participer activement aux débats du Groupe d'experts gouvernementaux. Nous savons que les stocks actuels de matières fissiles sont suffisamment importants pour permettre la poursuite de la production d'armes nucléaires pendant des siècles. Pour qu'il ait un effet sur les efforts de désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles doit traiter d'une manière ou d'une autre la question des matières fissiles déjà produites ou des stocks déjà constitués.

Le Brésil sait pertinemment que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires ne surviendra pas du jour au lendemain, mais note en même temps qu'il est urgent de redoubler d'efforts au sein du système multilatéral pour atteindre cet objectif. Il est grand temps d'adopter un calendrier ou de définir un horizon politique, avec des points de référence précis, pour assurer l'élimination des armes nucléaires.

Je tiens une fois encore à réitérer le plein appui de ma délégation à vos initiatives. Nous attendons avec intérêt de prendre part aux débats relatifs à l'adoption du programme de travail qui nous permettra d'engager des négociations et de promouvoir des positions communes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, en particulier celles qui ont trait au désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Ukraine, l'Ambassadeur Yurii Klymenko.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de vos félicitations et de vos paroles aimables à propos de ma participation à cette instance renommée de désarmement.

Étant donné que je m'adresse pour la première fois à la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à ce poste en cette période cruciale pour la Conférence et de souhaiter que vos efforts soient couronnés de succès. Soyez assurés du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

C'est pour moi un grand honneur et un privilège insigne d'être présent parmi vous et de participer aux travaux de la Conférence du désarmement en ma qualité de Représentant permanent de l'Ukraine. Il y a de nombreuses années, le désarmement et la maîtrise des armements ont été le point de départ de ma carrière diplomatique.

Le désarmement nucléaire général et complet et le renforcement du régime de non-prolifération sont au cœur des priorités de l'Ukraine dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Pendant des décennies, mon pays n'a cessé d'appuyer et de promouvoir l'appel à l'élimination complète des armes nucléaires, seule garantie réelle contre une catastrophe nucléaire.

L'Ukraine a montré qu'elle participait activement à la réalisation de cet objectif et a pris les devants en renonçant volontairement à ses capacités nucléaires et en adhérant en 1994 au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'État non doté d'armes nucléaires.

Mon pays a réaffirmé son attachement au renforcement du régime de non-prolifération et a soutenu les initiatives prises à l'échelle mondiale pour éviter que les matières nucléaires puissent faire l'objet d'utilisations potentiellement dangereuses. En 2012, nous avons pleinement concrétisé l'engagement que nous avons pris de renoncer à l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans les centres de recherche nucléaire civile et de nous défaire de l'ensemble de nos stocks d'uranium hautement enrichi.

Le 5 décembre 2015, nous allons célébrer le vingtième anniversaire du Mémorandum de Budapest sur les garanties de sécurité. Nous sommes fermement convaincus que cet événement historique doit recevoir de la communauté internationale du désarmement, notamment de la Conférence du désarmement, toute l'attention qu'il mérite.

Cela étant, deux décennies après la conclusion du Mémorandum, il reste encore beaucoup à faire pour fournir des garanties de sécurité efficaces et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La question des garanties de sécurité négatives est l'une des principales priorités inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et constitue l'une des pièces maîtresses du processus de désarmement devant aboutir à la réalisation de « l'option zéro ». De nombreuses consultations internationales, notamment les débats qui se sont tenus dans le cadre de la Conférence du désarmement, ont montré à maintes reprises que toutes les conditions étaient désormais réunies pour l'engagement de négociations sur cette question.

La fourniture de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes constituerait pour la communauté internationale un message fort propre à dissuader les États d'acquiescer des armes nucléaires, à consolider la confiance mutuelle, à renforcer le régime de non-prolifération et à conférer une nouvelle dimension à la sécurité régionale et mondiale.

Nous invitons les États dotés d'armes nucléaires à confirmer et à renforcer au niveau juridique les engagements qu'ils ont contractés au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Conscients des difficultés que posent la mise en œuvre des traités internationaux existants et l'entrée en vigueur de nouveaux traités, et préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvent depuis longtemps les négociations sur le désarmement, nous réaffirmons pleinement notre volonté de maintenir et de renforcer la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale en mesure de produire des résultats tangibles, même dans le contexte le plus difficile.

Sachant que c'est l'avenir même des négociations multilatérales sur le désarmement et du mécanisme de désarmement qui est en jeu, nous estimons qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour insuffler un nouvel élan aux travaux de la Conférence.

L'Ukraine est déterminée à soutenir pleinement tout dialogue constructif visant à sortir de l'impasse actuelle et à permettre à la Conférence de reprendre ses travaux moyennant l'établissement d'un compromis sur un programme de travail équilibré et complet et la mise en œuvre de ce dernier.

Toutefois, si la Conférence devait rester dans l'impasse, il importe que nous saisissons toutes les occasions d'instaurer de meilleures conditions pour les futurs travaux de fond. Dans cette perspective, la Conférence pourrait poursuivre les débats sur les thématiques centrales et envisager de prendre des mesures structurelles en vue d'améliorer son fonctionnement, conformément aux orientations définies dans les propositions de M. Tokayev.

Il ressort d'années de discussions que l'échec des initiatives destinées à redynamiser la Conférence est essentiellement imputable à des divergences radicales portant, en général, sur la conception d'une approche équilibrée du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et, en particulier, sur le mandat des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles.

Les deux objectifs du traité interdisant la production de matières fissiles, le désarmement et la non-prolifération, devraient être examinés sur un pied d'égalité et bénéficier de la même attention. Nous estimons que toutes les questions, y compris la question des stocks existants, devraient être traitées dans le cadre des négociations, au lieu de constituer des obstacles empêchant la Conférence d'engager ses travaux de fond.

Par ailleurs, la tenue de négociations parallèles sur les questions dont il est désormais manifeste qu'elles sont amplement parvenues à maturité et qu'elles bénéficient d'un large soutien de la part de la communauté internationale constitue le seul moyen crédible de surmonter les points de dissension qui subsistent.

En raison de la spécificité du programme de désarmement et des questions qu'il convient de traiter d'urgence, à savoir l'assujettissement de la production et des stocks de matières fissiles à un régime transparent, non discriminatoire et internationalement vérifié, et l'instauration de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes, il ne semble pas qu'une autre solution viable soit envisageable.

Nous estimons que des négociations menées parallèlement sur un traité interdisant la production de matières fissiles et sur les garanties de sécurité négatives se renforceront mutuellement, contribueront à consolider la confiance et constitueront un appui solide pour ce processus complexe qu'est le désarmement.

L'Ukraine a approuvé et soutenu sans réserve les efforts accrus déployés tout au long de l'année 2013 pour sortir de cette impasse persistante. Malgré un résultat relativement modeste, l'Ukraine se félicite de l'adoption par la Conférence de la décision portant création d'un Groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. Une telle décision montre que la Conférence est capable d'adopter des décisions consensuelles, d'éviter les tensions et de trouver des compromis, et nous offre l'occasion de redoubler d'efforts pour mettre au point des solutions pragmatiques. Nous estimons que le mandat du Groupe de travail devrait être prorogé en 2014 et au-delà jusqu'à l'obtention de résultats significatifs et l'ouverture de négociations de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Ukraine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Urs Schmid.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi en tout premier lieu de vous faire part de mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je souhaite en outre remercier les présidences sortantes de la Conférence du désarmement, et notamment l'Irlande, de nous avoir si habilement guidés dans l'adoption du rapport de la Conférence du désarmement et de la résolution y relative en Première Commission. Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général sortant de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev, pour son soutien sans faille à cette instance et souhaiter la bienvenue à son successeur, M. Michael Møller.

La présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en nos murs la semaine dernière démontre l'importance que celui-ci continue d'attacher à cet organe malgré les difficultés qui l'affectent. Le Secrétaire général a souligné sa préoccupation quant à la paralysie de la Conférence du désarmement, préoccupation que nous partageons et avons soulignée à maintes reprises. C'est à ce titre que la Suisse, avec des États partenaires, a introduit une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa soixante-sixième session sur la revitalisation de la Conférence du désarmement, et qu'elle maintient cette thématique à son ordre du jour.

Si nous regrettons vivement que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue l'année dernière à adopter une fois de plus un programme de travail, nous trouvons néanmoins encourageant qu'elle ait approfondi le débat sur la revitalisation de ses travaux et qu'un nombre accru de ses membres prennent une part active à ces discussions. Un certain nombre de propositions innovantes ont été faites au cours de ces échanges et, dans ce contexte, nous saluons le fait que la Conférence du désarmement a pris la décision de mettre en œuvre une de ces suggestions, à savoir la création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle. Un tel développement constitue une démarche collective encourageante qui démontre la volonté des membres de la Conférence du désarmement de dépasser le blocage existant.

L'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail constitueraient la meilleure mesure de revitalisation de la Conférence du désarmement. Nous vous savons donc particulièrement gré pour vos efforts en ce sens. Si ces efforts devaient se révéler impossibles, nous estimons que trois priorités devraient alors s'imposer.

En premier lieu, il conviendrait de reconduire le mandat du groupe de travail informel. Le Groupe de travail n'a disposé que de très peu de temps avant la fin de la session 2013 pour remplir le mandat qui lui avait été fixé. Lui fournir la possibilité de l'explorer pleinement nous semble justifié. Ainsi, le Groupe de travail a commencé à se pencher sur la manière dont la Conférence du désarmement a abordé le programme de travail depuis sa mise en place en 1978 mais n'a pu accorder toute l'attention nécessaire à cette thématique d'intérêt.

La deuxième priorité qui devrait s'imposer à nous en l'absence d'un programme de travail est l'instauration d'un dialogue structuré autour des thématiques à l'ordre du jour. Comme le Secrétaire général l'a souligné, un dialogue permettant de contribuer à jeter les bases d'avancées futures constituerait une mesure à même de rehausser la pertinence de la Conférence du désarmement. Afin que celui-ci soit aussi productif que possible, il est important que ce dialogue ne prenne pas seulement la forme d'un simple calendrier d'activités. Il devrait être au bénéfice d'une structuration plus forte. Une telle approche devrait, à notre sens, passer par l'identification et la nomination d'un coordonnateur pour chacune des thématiques qui sera traitée, lequel aura pour responsabilité de structurer, d'animer et de conduire les débats ainsi que d'en faire rapport. Des échanges interactifs, impliquant la participation d'intervenants extérieurs à la Conférence du désarmement, qu'il s'agisse d'experts des capitales ou du monde académique, contribueraient également à renforcer la teneur des débats.

La troisième priorité qui devrait s'imposer à nous en l'absence d'un programme de travail est l'approfondissement des échanges relatifs à la revitalisation de la Conférence du désarmement. Le dialogue actif tenu à ce sujet en 2013 a notamment donné forme à trois propositions formulées par le Secrétaire général de la Conférence. Si la première de ces propositions a pris corps à travers l'établissement d'un groupe de travail informel, il serait opportun que la Conférence du désarmement se penche maintenant sur les deux autres. Ceci s'applique à la création d'un organe subsidiaire chargé d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, exercice qui permettrait de procéder à un examen détaillé des méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Quant à la nomination d'un rapporteur spécial chargé de traiter de la thématique de l'élargissement de la Conférence du désarmement à de nouveaux membres et du renforcement de la participation de la société civile, elle nous semble tout aussi opportune au vu du déséquilibre entre la portée globale des thématiques traitées par la Conférence du désarmement et sa composition.

Les travaux de la Conférence du désarmement sont étroitement liés aux efforts entrepris dans d'autres enceintes et processus. La Conférence du désarmement se doit de les prendre en compte dans la conduite de ses activités, y compris dans l'établissement d'un dialogue structuré, si elle entend rester pleinement pertinente.

La mise en œuvre du Plan d'action adopté lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 constitue un élément d'importance primordiale pour la vaste majorité des États membres de la Conférence du désarmement et doit guider leur action. La section de ce Plan d'action relative au désarmement comprend 22 mesures, toutes d'importance cruciale. La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de plusieurs de ces mesures, et la paralysie qui l'affecte risque de compromettre leur pleine réalisation.

La tenue à Genève, ce printemps, de la première réunion du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires constitue un élément majeur du calendrier de désarmement. Cette thématique reste centrale pour la Conférence du désarmement et il conviendra de réfléchir à la manière dont elle peut mettre à profit la tenue des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux pour approfondir ses propres travaux à ce sujet.

La dimension humanitaire du désarmement nucléaire devrait également nourrir nos débats. Cette dimension sous-tend à la fois les objectifs de non-prolifération et de désarmement du TNP et fait partie intégrante du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. La Conférence tenue à Oslo en 2013 a notamment mis en évidence que l'utilisation de l'arme nucléaire aurait des effets dévastateurs et que les besoins immédiats d'assistance ne pourraient trouver une réponse appropriée, tout comme elle a souligné la nécessité de poursuivre les discussions et d'approfondir nos connaissances sur ces effets. C'est pourquoi nous remercions le Mexique d'organiser une conférence de suivi en février prochain. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer notre participation à cet événement et espérons que tous les États et les organisations internationales et organisations non gouvernementales pertinentes feront le déplacement.

La Conférence du désarmement pourrait s'appuyer sur d'autres développements pour faire avancer ses travaux dans le domaine du désarmement nucléaire. Dans sa résolution 68/46, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de transmettre à la Conférence du Désarmement, pour examen, le rapport du Groupe de travail à composition non limitée qui a siégé en 2013 avec pour mandat d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Les activités du Groupe de travail ont débouché sur un document substantiel et consensuel, contenant un nombre significatif de propositions. Un examen par la Conférence du Désarmement de ce rapport contribuera très certainement à enrichir ses travaux.

La Conférence du Désarmement peut également asseoir ses travaux sur de nouveaux développements dans les domaines autres que celui du désarmement nucléaire. Ainsi, dans sa résolution 68/50 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer pour examen à la Conférence du désarmement, ainsi qu'à d'autres organes tels que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux qui a travaillé sur cette thématique des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales en 2012 et 2013.

Dans ce contexte, nous relevons également avec grand intérêt la déclaration faite par la Fédération de Russie la semaine dernière concernant son intention de soumettre dans un futur proche une version actualisée du projet de traité qu'elle élabore avec la Chine sur la prévention du positionnement d'armes dans l'espace. Au vu de l'importance grandissante et du rôle critique des applications spatiales pour un nombre croissant de pays, la question de la sécurité, de la sûreté et de la stabilité de l'espace extra-atmosphérique représente un enjeu important et nous entendons pleinement nous engager dans ce débat.

Il ne s'agit là que de quelques exemples d'éléments qui devraient venir alimenter nos travaux, tant les développements dans le domaine du désarmement sont nombreux. À ce sujet, il nous semble également opportun que la Conférence du Désarmement ne s'interdise pas de se pencher sur les nouveaux défis en matière de désarmement. Son ordre du jour lui fournit cette possibilité et ce n'est qu'à ce titre qu'elle sera en mesure de rétablir pleinement sa pertinence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suisse de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Peter Woolcott.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de saluer le dynamisme et la créativité dont vous faites preuve dans la conduite de nos travaux. Soyez assuré de mon appui et de celui de ma délégation.

L'Australie est déterminée à faire le nécessaire pour que la Conférence se remette au travail et s'acquitte à nouveau de son mandat, qui est de négocier des traités multilatéraux de désarmement. C'est pourquoi nous continuerons d'appuyer les efforts visant à nous permettre d'adopter et d'exécuter un programme de travail utile portant sur les quatre thématiques centrales. Nous ne connaissons que trop bien les problèmes auxquels la Conférence est confrontée lorsqu'il s'agit d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail. Ce blocage découle de réalités politiques extérieures. Cette explication de notre inaction ne doit pas pour autant nous servir d'excuse. Si ces réalités n'évoluent pas d'une façon susceptible de permettre à la Conférence de reprendre la fonction de négociation qui lui incombe, elles auront raison de la Conférence, qui sera dès lors condamnée à l'insignifiance.

Il est incontestable que la Conférence se trouve à un tournant décisif. Nous devons donc réfléchir à ce qu'il serait utile d'entreprendre dans cette enceinte au cours de la prochaine année ou dans un délai de cet ordre. L'Australie estime que les membres de la Conférence devraient continuer de réclamer avec insistance la mise en place d'un programme de travail utile ; il importe, ce faisant, de chercher les moyens de progresser sensiblement sur les principaux points de l'ordre du jour et d'aider la Conférence à se préparer aux négociations.

Permettez-moi d'aborder un aspect de l'ordre du jour. L'Australie plaide depuis longtemps pour que l'objectif prioritaire de la Conférence soit l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Pour l'Australie, un tel traité constitue non seulement la prochaine étape logique du processus de désarmement nucléaire, mais aussi un élément clef de ce processus. Les matières fissiles étant la matière première des armes nucléaires, l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires est indispensable à la maîtrise des armements nucléaires. Nous ne pourrions jamais atteindre notre objectif commun, à savoir l'avènement durable d'un monde exempt d'armes nucléaires, sans avoir négocié au préalable des contrôles rigoureux sur les matières fissiles utilisées à des fins militaires. Il est impossible de contourner ce problème, et il

n'existe non plus pas de raccourci pour parvenir à la solution : la seule voie à suivre passe par des travaux techniques très complexes, et plus vite nous comprendrons ce que de tels travaux nécessitent, au lieu de nous perdre en d'interminables conjectures, plus rapidement nous nous rapprocherons de l'objectif de désarmement nucléaire que nous cherchons tous à atteindre.

Certains d'entre vous se souviennent peut-être des réunions d'experts organisées en 2011 en marge de la Conférence par l'Australie et le Japon, rencontres visant à permettre l'engagement d'une réflexion approfondie sur les questions touchant, dans le cadre d'un traité interdisant la production de matières fissiles, à la problématique des définitions et de la vérification, et à encourager la tenue de débats techniques à propos de ce traité. L'Australie et le Japon ont présidé ces discussions, bénéficiant des compétences de l'expert suisse, M. Bruno Pellaud, et du précieux concours de participants enthousiastes. La finalité de ces rencontres était de mobiliser l'élan nécessaire pour l'engagement de négociations et de se confronter à la complexité de certaines des questions à négocier, dont je ne mentionne que quelques-unes.

Nous avons rendu compte à la Conférence du désarmement des discussions et des interrogations consacrées aux questions des définitions et de la vérification, mais de nombreuses autres questions n'ont pas été traitées, notamment les modalités d'entrée en vigueur, le statut des stocks préexistants, les arrangements institutionnels, les dispositions relatives au règlement des différends et les dispositions à appliquer en cas de non-respect du traité.

En 2014, dès la fin du mois de mars, le Groupe d'experts gouvernementaux, dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, est appelé à jouer un rôle important dans la promotion d'un traité interdisant la production de matières fissiles. L'Australie sera un membre actif de ce Groupe d'experts gouvernementaux, et nous collaborerons avec le Président et les autres membres pour faciliter la mise au point de solutions d'avenir et, point important, pour permettre au groupe de communiquer directement ses conclusions à la Conférence du désarmement. Pour que ce groupe soit véritablement utile, il est essentiel que des liens très étroits se nouent entre ses membres et la Conférence en général. J'espère que notre tâche sera facilitée par la présence au sein de ce Groupe d'experts gouvernementaux de plusieurs de mes collègues de Genève.

L'Australie sait pertinemment que le Groupe d'experts gouvernementaux ne va pas négocier un traité, mais considère néanmoins que cette rencontre sera une précieuse occasion d'engager un débat technique sérieux et concret sur tous les aspects d'un traité. C'est la meilleure occasion qui s'offre à nous depuis la négociation du mandat Shannon d'examiner de manière approfondie, dans un cadre multilatéral, la multiplicité d'éléments susceptibles d'être pris en compte pour l'élaboration d'un traité. Le Groupe d'experts gouvernementaux est en mesure de porter la discussion à un autre niveau. Les conclusions qu'il établira pourront et devront constituer un point de référence capital pour les futures négociations, et il importe que la Conférence travaille en étroite collaboration avec lui pour que nous autres, membres de la Conférence, soyons les mieux placés et les mieux informés pour entamer dès que possible des négociations à propos d'une étape décisive pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Gil Catalina.

M. Gil Catalina (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans les semaines à venir. Vous pouvez compter, cela va de soi, sur l'appui sans réserve de ma délégation. Je prends la parole pour réagir au nom de cette dernière aux paroles que le Secrétaire général de l'ONU nous a adressées la semaine dernière.

La présence du Secrétaire général à la séance d'ouverture – une présence décidée à l'encontre de ce que lui avaient conseillé certains de ses collègues, comme il l'a lui-même signalé – constitue une preuve supplémentaire de la confiance qu'il accorde à cette instance ainsi qu'à notre capacité de surmonter nos divergences et de parvenir à un consensus. Une telle confiance lui fait honneur.

L'appel lancé par le Secrétaire général visait à rompre la spirale de pessimisme dans laquelle notre instance se trouve enfermée. L'expression utilisée me semble être le reflet fidèle d'une bien triste réalité. Aucun d'entre nous ici ne peut se défendre d'un pessimisme qui découle de plus de quinze ans d'échecs et de désaccords – un pessimisme qui peut même nous amener à penser que pour la Conférence du désarmement, perpétuellement empêtrée dans des discussions au sujet du consensus, du règlement intérieur, du programme de travail et des intérêts supérieurs de la sécurité nationale, le désarmement ne constitue guère un sujet d'intérêt ou un motif de préoccupation. Oui, on en arrive à avoir de telles pensées, sachant que le Diable tente les oisifs par d'indignes pensées.

En tant que praticiens de la diplomatie, nous souhaitons tous que les instances multilatérales de négociation remplissent le rôle pour lequel elles ont été créées. Pour que la situation actuelle ne nous affecte pas, il faudrait que nous puissions soutenir que nous ne nous soucions ni de notre travail ni du temps ou de l'énergie que nous y consacrons. De ce point de vue, le pessimisme de la Conférence n'est malheureusement que trop compréhensible.

L'année dernière s'est toutefois achevée sur la lueur d'espoir suscitée par la création d'un groupe informel chargé de concevoir les éléments d'un programme de travail et de lancer les initiatives correspondantes.

Il faut, certes, ne pas surestimer l'importance de cette mesure, mais sans pour autant la minimiser. Ce groupe présente l'avantage d'être un forum informel, c'est-à-dire un cadre dans lequel toutes les délégations disposent d'une grande liberté pour présenter des idées et des solutions sans rester prisonniers d'hypothèses ou de préjugés. De par leur nature même, les forums informels se prêtent moins aux joutes verbales et à la routine, c'est-à-dire aux deux maux qui tendent à pénaliser nos séances plénières. Tel est du moins, Monsieur le Président, ce que nous voulons croire, pour rompre avec le pessimisme ambiant.

Il serait injuste d'évaluer l'utilité du groupe de travail informel à la lumière des piètres résultats de l'an dernier. Le temps dont nous disposions était très limité. Ma délégation préconise le rétablissement immédiat du groupe de travail informel s'il devait être établi, comme je crains que ce ne soit le cas, qu'aucun consensus n'a pu être instauré sur un programme de travail.

Ma délégation est également favorable à ce que la Conférence du désarmement poursuive ses travaux de manière structurée au travers d'une série de débats sur les questions centrales. Nous ne pensons pas pour autant qu'une telle initiative permettrait à la Conférence de remplir sa fonction. Répétons-le une fois de plus, et de manière catégorique : la Conférence du désarmement est un organe de négociation et a donc pour mission de négocier des accords multilatéraux sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération.

Des débats, aussi productifs, substantiels ou structurés qu'ils puissent être, ne sauraient jamais se substituer à cette fonction de négociation. Mais ils nous permettent de faire preuve d'optimisme, comme le Secrétaire général Ban Ki-moon nous l'a rappelé. En effet, si tout ce que nous pouvons faire est de discuter, alors discutons, dans l'espoir que ces discussions ouvriront la voie à de futures négociations sur l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour. Un proverbe espagnol veut que l'espoir soit le dernier à mourir. Mais pour savoir où nous allons, Monsieur le Président, nous devons savoir d'où nous venons. Pour parvenir à de futurs consensus, nous devons être capables de prendre acte des consensus établis dans le passé, de ne pas les perdre de vue, et d'en tirer parti.

Ma délégation croit comprendre que le consensus réalisé en 2009 sur le programme de travail et contenu dans le document CD/1864, fréquemment cité, pourrait encore constituer un modèle valable pour un nouveau consensus. Il nous servira par conséquent de cadre de référence et de point de départ. Faut-il en conclure que nous ne sommes pas disposés à nous écarter, ne serait-ce que légèrement, de ce consensus ? Non, bien au contraire. Le sens de ce choix tient au fait que pour ma délégation, et j'ai le sentiment que c'est également le cas pour la plupart des personnes présentes dans cette assemblée, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires – un traité interdisant la production de

matières fissiles – reste l'objectif prioritaire, sachant qu'il s'agirait d'une mesure capitale pour la non-prolifération et, en définitive, pour le désarmement.

Nous savons tous que de nombreuses options, concernant le champ d'application, les définitions et la vérification, pourraient être dégagées si nous décidions, une fois pour toutes, de négocier un tel traité. Je ne déclare pas cela dans l'intention d'examiner ces options, mais plutôt pour rappeler que ma délégation, comme beaucoup d'autres ici présentes, ne préjuge ni de l'orientation de ces négociations ni de leur résultat final, de la même manière qu'aucun résultat précis n'était escompté dans le « mandat Shannon » ou le document CD/1864 dont j'ai déjà parlé. C'est précisément en raison de leur souplesse et de leur ouverture à toutes les sensibilités et intérêts en matière de sécurité que ma délégation continue de croire que les anciens consensus devraient servir de cadre de référence pour nos futurs travaux.

Je souhaite conclure, Monsieur le Président, en évoquant le Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles qui va commencer prochainement ses travaux. J'estime qu'il nous incombera de prêter une attention toute particulière aux propos de ces experts, qui disposeront de suffisamment de temps et de ressources pour ne pas se contenter d'un exercice purement rhétorique à propos du traité en question. Porter notre attention à ce qui se passera au sein de ce groupe constituera une façon de faire suite aux propos du Secrétaire général Ban Ki-moon, qui nous a invités à ne pas nous laisser gagner par le pessimisme qui règne parmi nous.

En dépit des échecs répétés que nous avons connus lorsqu'il s'est agi de parvenir à un consensus, les questions qui relèvent de notre compétence sont trop importantes et trop graves pour la communauté internationale dans son ensemble, et trop décisives pour son avenir, pour que nous puissions nous permettre une fois de plus le luxe de la résignation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Espagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Finlande, l'Ambassadrice Päivi Kairamo.

M^{me} Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter moi aussi pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite plein succès dans cette importante mission et vous assure de l'appui sans réserve de ma délégation.

Comme vous l'avez souligné à juste titre, la Conférence est inactive depuis bien trop longtemps : dix-sept ans, voilà qui est bien long. Nous référant à l'allocution prononcée la semaine dernière par le Secrétaire général Ban Ki-moon, nous considérons également que la Conférence du désarmement est une instance unique de négociation sur le désarmement, porteur d'une responsabilité particulière, non seulement en matière de désarmement mais également dans le domaine général de la paix et de la sécurité mondiales. Il est donc de notre responsabilité de rechercher toutes les voies susceptibles de permettre à la Conférence d'engager des travaux de fond.

Notre priorité sera d'élaborer un programme de travail équilibré et complet assorti d'un mandat de négociation sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Toutefois, si cela n'est pas possible pour le moment, nous devrions continuer à chercher d'autres solutions. Nous serons donc favorables à la poursuite des travaux du groupe de travail informel. Il importe que cette solution ne se prolonge pas indéfiniment et qu'elle soit limitée dans le temps. Les discussions informelles devraient principalement viser à établir des passerelles et à examiner tous les moyens à mettre en œuvre pour engager une réflexion sur le programme de travail.

Afin de parvenir à un consensus, ces discussions devraient permettre le lancement de travaux de fond. Dans l'intervalle, nous devrions exploiter pleinement toute les possibilités de définir un calendrier des activités de la Conférence. Comme le Secrétaire général l'a fait observer, des débats structurés pourraient nous amener à mettre en place des cadres conventionnels ou déboucher sur d'autres propositions utiles. Nous souscrivons pleinement à cette approche.

Monsieur le Président, nous sommes prêts à appuyer vos efforts et à poursuivre les consultations sous quelque forme que ce soit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Finlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

J'appelle votre attention sur la lettre datée du 13 janvier 2014 que j'ai cosignée avec le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, dans laquelle nous avons invité vos gouvernements à envisager de traiter au niveau ministériel la session de la Conférence du désarmement de 2014. De fait, comme par le passé, la Conférence ne pourra que bénéficier de l'appui et des conseils des instances les plus hautes de l'ensemble des gouvernements.

Les réunions de haut niveau de la Conférence de cette année doivent contribuer à maintenir la dynamique positive enclenchée lors de la session de 2013 et aider à tracer la voie pour l'avenir.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 4 février 2014, à 10 heures.

Avant de lever la séance, je donne la parole au Secrétaire de la Conférence, M. Ivor Fung, qui a une annonce à faire.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je tiens seulement à rappeler aux délégations que la liste de participants figurant dans le document CD/2014/MISC.1 qui a été mis à leur disposition est une liste provisoire ; je les invite à prendre connaissance de ce document et à signaler tout changement au secrétariat avant le jeudi 30 janvier 2014 à 16 heures. Nous établirons ensuite la version définitive du document.

Mon autre annonce concerne les adresses électroniques figurant dans les archives du secrétariat. Certaines de ces adresses ne sont plus valables, comme en témoigne l'échec d'envoi de certains documents. Nous vous remercions de bien vouloir mettre à jour vos adresses électroniques, ce qui nous permettra de vous contacter plus facilement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire de cette annonce utile et me joins à lui pour inviter toutes les délégations à mettre à jour leurs adresses auprès du secrétariat. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 20.